

## CHECK-LIST A FAIRE AVANT DE QUITTER LA FRANCE

### Logement

Si vous êtes locataire :

- Informer le propriétaire du logement ou l'agence immobilière de votre départ par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis pouvant aller de 1 à 3 mois avant le déménagement. Avant de quitter le logement, prendre rendez-vous avec lui ou son représentant (agent immobilier) pour effectuer un état des lieux le jour du départ. Le dépôt de garantie vous sera reversé dans le mois ou les 2 mois qui suivent votre déménagement.

Plus d'informations sur [Euraxess France housing guide](#)

- Effectuer les démarches utiles auprès des fournisseurs d'énergie (gaz et électricité).
- Informer les entreprises qui gèrent les autres comptes ou abonnements: services des eaux, opérateurs de téléphonie, télévision, internet et assurance habitation. Certaines démarches se font par téléphone, d'autres par courrier recommandé.

### Administratif

Informez les organismes qui gèrent les prestations qui vous concernent :

- le service des impôts.
- la Caisse d'Allocations Familiales (Caf)
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou éventuellement l'organisme chargé de votre couverture maladie si vous êtes agent public
- la Caisse de Retraite

Il est possible de **déclarer, par internet et en une seule opération**, le changement de situation à tous ces organismes.

<https://mdel.mon.service-public.fr/je-change-de-coordonnees.html>

**BON A SAVOIR:**

Il est possible de faire réexpédier son courrier en France ou à l'étranger en utilisant le service proposé par la Poste (service payant).

**PLUS D'INFORMATIONS SUR :**

<HTTPS://BOUTIQUE.LAPOSTE.FR/DEMENAGEMENT-ABSENCE>

**Banque**

Ne pas quitter la France avec des dettes ou des factures impayées.

- Prévoir un rendez-vous à la banque pour demander une fermeture différée de votre compte bancaire (après votre départ, vous pouvez percevoir votre dernier salaire, les derniers versements CAF et la caution de votre logement peut vous être reversée).

**Famille**

- Le cas échéant, demander les certificats de scolarité des enfants et les relevés de notes.

**Santé**

- Avertir votre complémentaire santé, votre mutuelle.
- Si vous quittez la France pour un séjour temporaire dans un pays de l'Espace Économique Européen demandez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

Plus d'informations sur : <https://www.cleiss.fr/particuliers/ceam.html>

- Si vous ou un membre de votre famille êtes suivis en France pour un traitement médical, demandez un certificat à votre médecin afin de pouvoir poursuivre le traitement.

## **Emploi**

- Prévenir l'employeur.
- Si vous êtes inscrit à Pôle emploi, prévenir Pôle emploi.
- Demander des certificats de travail, de stage ou d'études

**N'hésitez pas à prendre contact avec votre Centre Euraxess avant de partir pour bénéficier de conseils personnalisés.**